

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Rapport de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

Renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances le 23 septembre 2013, le 9^e PFI a été étudié par la commission le 11 décembre 2013 sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

Séance du 11 décembre 2013

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Nathalie Bohler, directrice du département, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, Michel Mermillod, adjoint de direction du département des constructions et de l'aménagement

M^{me} Bohler souligne à titre liminaire que la présence de MM. Macherel et Mermillod est liée au fait que le département des constructions et de l'aménagement prépare le PFI. Elle indique ensuite que la Commission des investissements (COMIN) s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2013. Celle-ci a validé les principes de préparation de ce PFI en gardant à l'esprit les notions d'arbitrage que l'on a commencé à appliquer dès le deuxième semestre 2012. L'approche retenue consistait à placer en premier d'un point de vue temporel les investissements dont le montant dépasse les 9 000 000 de francs. Puis on a mis les investissements de moyenne importance ainsi que les petits investissements. On a appliqué sur les investissements un indice d'incertitude, lequel prend en compte que la temporalité des dépenses est sujette à un certain nombre d'impondérables. Il se trouve que l'on fait souvent preuve d'optimisme, dans le bon sens, s'agissant du calendrier des dépenses. En général, les dépenses sont repoussées à une date ultérieure. Tous les éléments susmentionnés représentent les règles qui ont été suivies en vue de l'élaboration du 9^e PFI. L'enveloppe globale a ainsi diminué, passant de 1 900 000 000 à 1 500 000 000 de francs.

M. Macherel signale tout d'abord que le PFI est un outil à usages multiples.

Sur le plan politique, celui-ci représente le plan d'intention en termes de priorité des investissements. Il appartient dans cette perspective au Conseil administratif de répondre aux différentes priorités en matière d'investissements qui figurent dans ce document.

Sur le plan stratégique, le PFI équivaut à un plan d'intention en termes de projets et de priorités des investissements. Il s'agit donc d'un outil de planification.

Sur le plan opérationnel, le PFI est le seul document qui présente de manière globale et synthétique l'ensemble des différents projets sur lesquels travaillent les différents services, concernant tant la réalisation pour les projets votés que ceux qui sont à l'étude du Conseil municipal et ceux qui sont à l'étude des services ou des mandataires.

Au travers du 9^e PFI, on a pris en compte les inquiétudes exprimées par la commission en 2012 s'agissant de l'inflation des dépenses d'investissement. L'année 2012 a été bouclée avec une dépense brute de l'ordre de 175 000 000 de francs, soit 152 000 000 de francs net, le montant des recettes atteignant 23 000 000 de francs. Cette somme était la plus élevée depuis au moins dix ans, après des années où les dépenses se sont avérées inférieures aux intentions du Conseil administratif. Le message des élus a bien été reçu et compris. La planification des investissements est aujourd'hui beaucoup mieux maîtrisée. Des outils de monitoring permettent en effet un suivi continu, mois par mois, en fonction des décisions prises par le Conseil municipal et de la réalité des chantiers, c'est-à-dire des dépenses effectives au jour le jour. Le volume financier a été diminué. Aujourd'hui, le plan s'inscrit dans une certaine normalité par rapport aux premières années.

M. Macherel indique que, sur l'année en cours, le montant s'élève présentement à 80 000 000 de francs. Il reste à comptabiliser les factures du mois de décembre, étant entendu que ce mois compte généralement double parce que les factures entrent davantage à la fin de l'année en fin d'exercice. Par conséquent, on peut s'attendre à un montant à concurrence de 110 000 000 de francs. Il souligne la différence considérable par rapport à l'année précédente, où le montant atteignait 150 000 000 de francs. Cela montre en outre la difficulté à linéariser des dépenses en termes d'investissement eu égard aux nombreux impondérables qui peuvent intervenir dans la réalité d'un chantier, même en phase de planification. D'où l'introduction dans le 9^e PFI de la notion de coefficient d'incertitude, dont les divers paramètres sont listés en page 8 du document. A l'inverse de la situation qui prévalait l'année précédente, il n'y a, à l'heure actuelle, plus de chantiers très importants dans l'espace public. Il cite par exemple la fin des chantiers liés au tramway, à l'aménagement de la rue de Saint-Jean ou encore à la plaine de Plainpalais. Il met en évidence que la conjonction de six à sept chantiers très importants entraînait un impact évident sur les résultats de l'exercice pour l'année 2012. Il s'agit d'un signal important. En planifiant de gros objets dans le temps, on favorise grandement la certitude de pouvoir maintenir une enveloppe liée à la capacité de gestion des services. Cette capacité de gestion des services n'excède actuellement pas 120 000 000 à 130 000 000 de francs. Il convient donc de considérer que l'année précédente représentait un cas particulier, caractérisé par la conjonction de plusieurs chantiers de très grande ampleur.

Il attire l'attention des commissaires sur la prudence dont il sied de faire preuve s'agissant d'un tel outil de planification et de prévision des dépenses, notamment au vu de la marge d'incertitude qui prévaut.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire exprime sa crainte quant au mélange des genres qui semble présider dans le cadre de la présente audition. En effet, la présence de la magistrate et de hauts fonctionnaires du département des finances et du logement ainsi que du département des constructions et de l'aménagement l'amène à s'interroger sur la nature exacte de ladite audition. Il regrette aussi que cette audition n'ait pas eu lieu avant le vote du budget et aimerait conséquemment entendre des explications à ce sujet. Réagissant aux propos tenus par M. Macherel, il s'étonne du montant inscrit au titre des investissements dans la mesure où les objets importants ne sont plus dans le pipeline, sachant que les dépenses majeures ont été effectuées en 2012 et qu'aucune dépense de ce type ne semble vraiment planifiée en 2014. Il se demande donc de quoi se compose le montant de 130 000 000 de francs qui figure au budget. De plus, il souhaite connaître les raisons qui motivent l'absence de M. Pagani, d'une part, et le rôle exact du département des finances et du logement dans le cadre de la présente audition, d'autre part.

M^{me} Salerno rétorque que c'est la commission qui décide des personnes que celle-ci souhaite auditionner. On ne saurait ainsi reprocher à l'exécutif l'absence de M. Pagani. Elle note par ailleurs que la présence des hauts fonctionnaires permet d'offrir un double regard, à la fois financier et politique, dont elle relève au demeurant l'intérêt pour les commissaires. Elle informe à cet égard que M^{me} Bohler et M. Macherel siègent au sein de la COMIN, tandis que M. Mermilod, dont elle salue spécialement la présence, gère en back-office ce processus pour le département 2. Concernant le fait que le montant dévolu aux investissements atteigne approximativement 110 000 000 de francs à la fin de l'année, elle met en exergue qu'il s'agit du montant qui avait été inscrit dans le projet de budget, ce qui devrait donc plutôt rassurer les commissaires. Pour les comptes 2013, contrairement à ceux pour l'exercice 2012, il n'y aura pas de mauvaise surprise. Elle invite ensuite les commissaires à consulter la page 14 du document afin d'apprécier la somme telle qu'articulée. On constate que, pour 2014, le montant est de l'ordre de 129 700 000 de francs. On est donc dans la cible par rapport à la jauge de 130 000 000 de francs qui est projetée. Elle souligne qu'il existe toujours un indice d'incertitude lié à la réalisation de cette somme. Il arrive en effet parfois, et de plus en plus fréquemment d'ailleurs, que le Conseil municipal ne vote pas les crédits qui lui sont proposés par le Conseil administratif. Elle cite par exemple le refus du crédit pour les Minoteries dans le cadre de la commission des travaux et des constructions ou encore la Perle du Lac, au motif que le coût serait trop élevé et que, en définitive, l'actuelle association des anciens employés

est apte à gérer aussi bien que le futur repreneur qui a été désigné par le Conseil administratif. Ces motifs peuvent être tout à fait légitimes et il est possible de procéder à des arbitrages politiques en séance plénière suivant les conclusions des commissions spécialisées. On a projeté des dépenses au titre des investissements à hauteur de 129 700 000 francs. Cependant, on a imaginé, avec un indice d'incertitude, que l'on arriverait à un montant potentiellement légèrement inférieur. Même à 123 200 000 francs, on reste dans la cible que l'on s'était fixée.

Le même commissaire aimerait que soit fournie une liste des objets qui composent le montant de 129 700 000 francs, en enlevant les objets qui sont bloqués, comme la Perle du Lac. Il voudrait en effet que ce montant soit réactualisé afin de voter le budget en connaissance de cause.

M. Macherel répond que l'année précédente avait été communiquée une liste par ordre décroissant des dépenses 2012 pour expliquer comment la dépense de 150 000 000 de francs net s'était présentée. Il établit un parallèle avec la loi de Pareto. En effet, huit objets représentaient 50 000 000 de francs à eux seuls. Un travail similaire a été accompli cette année, et la liste pour l'année 2013 a également été transmise, à la demande des commissaires d'ailleurs. Il estime en outre qu'une comparaison des montants objet par objet n'a pas de sens puisqu'une telle approche ignore la réalité de certains chantiers. Il prend à cet égard l'exemple du bastion de Saint-Antoine. On avait pensé pouvoir reprendre les travaux. Or, l'intérêt des fouilles qui sont actuellement réalisées a conduit à boucler le chantier. Selon lui, un examen ligne par ligne se révèle en conséquence inadéquat.

De plus, il met en lumière que le délai de traitement politique des dossiers constitue un élément extrêmement difficile à apprécier. Certes le travail en commission est efficace, mais force est de constater qu'environ septante rapports en provenance des commissions spécialisées sont reportés, pour certains à dix reprises. Il s'avère par conséquent très difficile d'opérer une planification, de fournir la liste à la commission, puis de faire un ligne par ligne objet par objet. Il affirme que l'on est contraint de composer avec les différentes incertitudes. Lorsque le Conseil administratif annonce 130 000 000 de francs par année, il considère pour sa part que cela équivaut à 520 000 000 de francs sur quatre ans car dans la mesure où il est difficile de linéariser, il faut admettre un aspect sinusoïdal des dépenses. La seule marge de manœuvre qui existe sur les crédits qui sont votés réside dans l'avancement de certains chantiers. En revanche, de nombreux projets sont repoussés, sur lesquels on n'a pas, ou très peu, de marge de manœuvre.

M^{me} Bohler relève qu'aucune dépense n'est prévue en 2014 concernant les Minoteries ainsi que la Perle du Lac. Pour ce qui a trait à Lissignol, on projette une dépense de l'ordre de 500 000 francs. Pour le détail y relatif, elle invite les commissaires à consulter la page 52 du 9^e PFI.

A la lecture de la page 8 et des critères d'incertitude, une commissaire, aimerait savoir à quel niveau des projets pourraient être abandonnés selon la capacité de travail des services et des mandataires, ou si des postes supplémentaires devraient être votés afin que le montage des projets puisse être effectué dans des conditions optimales. Elle se demande en outre ce qu'il en est des crédits de pré-étude qui sont généralement communiqués au mois de septembre.

M^{me} Salerno indique que les crédits de pré-étude vont être transmis très prochainement, au mois de janvier. Certains imprévus concernant ces crédits de pré-étude, notamment s'agissant de la gare Cornavin, justifient le fait que le Conseil administratif a eu besoin de davantage de temps pour les arbitrer. Le Conseil municipal ne pourra pas en être saisi avant le mois de janvier, voire février.

Pour répondre à la commissaire en ce qui concerne la capacité de travail des services et des mandataires, M. Macherel explique qu'un projet ou un programme, soit un groupe de projets, avance parfois par à-coups, selon des décisions politiques ou les aléas qui peuvent intervenir. Il prend l'exemple de l'ordonnance sur la protection contre les bruits. Il reste encore environ 60 km de rues à assainir. On sait aujourd'hui que les mandataires n'ont pas la capacité de traiter l'ensemble des dossiers concomitamment, nonobstant une éventuelle décision politique pour l'assainissement des 60 km dans un délai de quatre ans. Il s'agit donc de tenir dûment compte de la capacité de travail des mandataires et, par voie de conséquence, des services également.

Un commissaire remarque la contradiction entre la capacité de travail de l'administration, à hauteur de 120 000 000 de francs, d'une part, et le montant de l'ordre de 153 000 000 de francs en 2012, d'autre part. Il s'interroge aussi sur l'éventuel impact positif des directives nouvellement élaborées en matière d'investissement. De plus, de nombreux projets se trouvent dans le pipeline. Or, il y a toujours un décalage entre le moment du vote du crédit et le début du chantier. Partant, il se demande s'il serait possible de puiser dans le paquet déjà voté pour entamer des travaux. Il estime par ailleurs impératif qu'il soit fait suite à la demande d'un précédent commissaire avant le vote du budget. Il constate en outre que 2014 s'inscrit dans la continuité de 2012 et 2013. Les travaux nécessitent une certaine durée, et il existe fatalement des projets qui sont en cours, et qui vont parfois perdurer les années suivantes. Il se souvient également que M. Pagni avait allégué en réponse aux critiques portant sur le montant de 153 000 000 de francs en 2012 qu'il était absolument impossible de freiner les dépenses d'investissement. On s'aperçoit néanmoins en définitive que cela ne s'avérerait pas impossible. Il aimerait bénéficier d'éclaircissements, techniques comme politiques, à ce propos.

M. Macherel argue qu'il se révèle extrêmement difficile de maîtriser et subséquemment de planifier avec une grande précision les dépenses liées aux

investissements. Des outils de monitoring sont actuellement mis en place, lesquels visent à mieux analyser les marges de manœuvre à disposition. Pour ce qui a trait à la capacité des services, il rappelle que la présence de certains chantiers très importants suffit immanquablement à impacter la dépense annuelle, comme cela a en l'occurrence été le cas lorsque le montant a culminé à 150 000 000 de francs. Aujourd'hui, on ne compte plus autant d'objets d'une telle ampleur. Même dans l'hypothèse où le Conseil administratif déposerait tous les projets les plus importants et qu'ils partiraient quasi simultanément en étude dans les commissions, il est convaincu, pour autant que les projets se réalisent effectivement, que la planification desdits projets sera relativement étalée dans le temps. Avec M^{me} Bohler et M. Krebs, il développe actuellement des outils de monitoring qu'il se dit disposé à communiquer aux commissaires. Lesdits outils seront beaucoup plus dynamiques que le tableau actuel, jugé trop statique. Cela facilitera la compréhension de la direction empruntée en termes d'investissements.

M^{me} Bohler signale que l'on a institué la COMIN et qu'un travail considérable de priorisation a été mené. Concrètement, certains projets ont été repoussés temporellement. Elle estime que le travail de priorisation des investissements a été accompli avec succès. Il convient toutefois de maîtriser les nouveaux objets qui rentrent, à l'aune du coefficient d'incertitude, lequel est également appliqué aux objets qui figurent dans le PFI.

Une commissaire signale que M. Kanaan a présenté une liste des 25 objets prioritaires à la commission des arts et de la culture dans le cadre de son audition relative au 9^e PFI par cette commission. Elle demande quelle valeur et quelle interprétation il sied d'attribuer à ce document.

M. Macherel soutient que l'on a identifié 25 objets qui représentaient environ les deux tiers du plan en termes de volume financier. Un équilibre en termes de planification sur l'ensemble des quelque 600 objets qui figurent dans le PFI ne pourrait pas être trouvé en l'absence de planification préalable de ces 25 objets. Il se révèle effectivement inutile de repousser des centaines de petits objets tant que l'on n'a pas mené une réflexion sur les objets de grande ampleur. Ce document a été produit à l'attention du Conseil administratif en tant qu'outil d'aide à la décision en vue de la planification politique.

M^{me} Bohler précise que les objets prioritaires correspondent aux objets les plus importants, dont le montant dépasse 9 000 000 de francs. Il peut exister des objets prioritaires de moindre importance.

Un commissaire se demande si le fait que le Conseil administratif fixe les priorités rend obsolète le rôle du Conseil municipal concernant le PFI. Il aimerait en outre savoir si le calcul a été opéré du coût de l'entretien et de la rénovation des installations actuelles. Dans l'affirmative, il souhaiterait en connaître le résultat.

M. Macherel signale que l'entretien des immeubles est inscrit au budget de fonctionnement à raison de 30 000 000 de francs. On a demandé 5 000 000 de francs supplémentaires pour cette année. Cela correspond à l'entretien courant. Dans le PFI figurent les investissements, c'est-à-dire les rénovations lourdes des bâtiments et la construction de nouveaux bâtiments.

M. Mermillod renvoie aux pages 18 et 19 du document. Il prend l'exemple des écoles. Une distinction est opérée entre les interventions sur les bâtiments existants, qui équivalent à un montant de l'ordre de 56 000 000 de francs, et les nouvelles constructions, dont Chandieu. Il s'agit d'un classement par groupe fonctionnel, ou politique publique, puisque cela est calqué sur les prestations de la Ville.

M^{me} Bohler signale que, en page 82 et suivantes, figure la séparation entre l'équipement existant et les nouveaux objets introduits dans le PFI. Pour les nouveaux objets, on peut ainsi avoir une vision de ce qui est vraiment nouveau et de ce qui relève de l'entretien du patrimoine existant.

Une commissaire, soulignant que le refus en commission du projet des Minorités est lié à son coût de l'ordre de 90 000 000 de francs, s'interroge quant au devenir de ce projet.

M. Macherel répond que le projet a formellement été refusé par la commission des travaux et des constructions. On ne dispose donc aujourd'hui d'aucune marge de manœuvre. Après que les projets de rapports de majorité et de minorité ont été rendus, le projet sera inscrit à l'ordre du jour en séance plénière. On attend de lire les rapports et de prendre connaissance des arguments qui sont avancés. Concrètement, on ne peut pas présenter un nouveau projet puisque le Conseil municipal s'est prononcé sur un projet déterminé. A l'instar de la situation qui a prévalu concernant la plaine de Plainpalais, il serait possible que le projet soit à nouveau renvoyé devant la commission des travaux et des constructions. Si le projet devait ne pas être voté en séance plénière, alors l'un des objets les plus importants disparaîtrait.

Un commissaire met en exergue que le Conseil municipal n'a toujours pas pris acte des deux derniers PFI. Partant, il s'interroge sur la réelle prise en compte de l'*output* du Conseil municipal par l'administration.

M. Macherel confirme que l'administration ne demeure effectivement pas dans l'attente de l'*output* du Conseil municipal. En effet, il convient de distinguer le fait de prendre acte d'un vote en bonne et due forme. Du point de vue de l'administration, le PFI représente une photographie à un instant déterminé d'un plan d'intention en termes d'investissements communiqué par le Conseil administratif au Conseil municipal.

Un commissaire revient sur la problématique de l'entretien et de la maintenance des bâtiments. Il peine en effet à clairement distinguer ce qui relève de l'entretien courant de ce qui relève des investissements.

M. Macherel met en lumière que les rénovations lourdes relèvent des investissements, comme la construction de nouveaux bâtiments. Le budget de fonctionnement ne comprend que l'entretien courant. L'insuffisance à hauteur de 20 000 000 de francs alléguée par M. Pagani concerne l'entretien courant du patrimoine bâti.

Un commissaire demande s'il existe des critères formels permettant de distinguer entre les cas de maintenance ou d'entretien, d'une part, et les rénovations lourdes, d'autre part. Il s'interroge en outre sur le degré de probabilité de réalisation du risque de passer d'une rubrique à l'autre.

M. Macherel informe que le risque est défini par la loi sur l'administration des communes (LAC), laquelle précise ce qu'est un investissement. A teneur de cette loi, tout investissement excédant 100 000 francs doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Toutes les dépenses d'entretien courant ainsi que tous les investissements d'un montant inférieur à 100 000 francs, pour autant que la dotation budgétaire soit suffisante, peuvent donc être engagés sur le budget de fonctionnement.

M^{me} Bohler souligne que, d'un point de vue comptable, la maintenance correspond à ce qui permet de maintenir la valeur du bien concerné, tandis que l'investissement permet des améliorations et, potentiellement, une plus-value.

Le même commissaire souhaiterait savoir si des dépenses liées à l'entretien courant mais dont le montant excéderait 100 000 francs sont susceptibles d'être votées en tant qu'investissement pour des raisons légales.

M. Macherel répond par l'affirmative. Il admet que tel a effectivement été le cas dans les années 1990. La logique de gestion a toutefois évolué.

Un commissaire demande s'il est vrai que le magistrat Pagani peut, en cas d'urgence, développer des financements qui n'auraient pourtant pas été acceptés par le Conseil municipal.

M. Macherel rappelle que le Conseil administratif est un organe collégial. Ce n'est pas M. Pagani qui décide seul. Il ajoute que l'article 48 de la LAC dispose que, en cas d'urgence, le Conseil administratif peut prendre des mesures provisionnelles. Cette disposition a par exemple été appliquée s'agissant de la réfection du toit du Muséum d'histoire naturelle (MHN) qui s'écroulait littéralement. Le recours à cette disposition est néanmoins très limité.

Un commissaire observe un dépassement à hauteur de 7 000 000 de francs concernant l'entretien à la lecture des comptes 2012. Ce montant a été dépensé sans que le Conseil municipal en ait été informé.

M. Macherel attire l'attention sur le fait qu'il convient de retrancher le non-dépensé au Service des écoles puisque les techniciens de ce service et leur budget ont été rapatriés à la Direction du patrimoine bâti. Le dépassement n'atteint en réalité que 4 000 000 de francs. Cependant, si une dépense est planifiable, on doit faire voter un budget complémentaire au cours de l'exercice et non pas au moment du bouclage. Cela se révèle toutefois compliqué car le budget de 30 000 000 de francs comprend une partie planifiable et une autre non planifiable sur laquelle on dépasse généralement. En effet, étant donné que le parc souffre actuellement d'un retard d'entretien, notamment en raison du déficit dans les années nonante, le non-planifiable gagne en importance, ce qui explique le dépassement. De plus, le montant de 30 000 000 de francs correspond à environ 16 000 factures, dont la majorité sont d'un montant inférieur à 1000 francs. Cette multitude de petites écritures complexifie encore la tâche.

La commission prend acte du 9^e PFI.

Annexe: détail des estimations de dépenses d'investissements 2014 selon le 9^e PFI 2014-2025 publié



**Détail des estimations de dépenses d'investissements
2014 selon le 9^{ème} PFI 2014 - 2025 publié**

N° PFI	N° groupe	Localisation	Dates de	Coût	Dépenses
Statut	Gestionnaire	Libellé	dépôt et	voté ou déposé	estimées
	N° PR		de vote	brut	2014

A. Crédits d'investissements votés

10 LOGEMENTS					
10 Logements (en général)					
010.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	200'000	100'000
VOT	1002/1	Etudes diverses du patrimoine financier 2013/14	15.01.2013		
11 Logements nouveaux					
011.052.02	DFL	Fondation Ville de Genève pour logement social :	19.01.2005	2'000'000	2'000'000
VOT	377	Financement de la fondation	15.02.2006		
12 Logements existants					
012.002.07	DPBA	Navigation 36 - 38, rue de la :	15.09.2009	400'000	135'000
VOT	721/2	Etude de rénovation des immeubles	12.12.2009		
012.015.04	DPBA	Tour-de-Boël 7, rue de la :	14.09.2011	4476253	1'200'000
VOT	903	Rénovation de l'immeuble [St 0.48]	15.10.2012		
012.034.02	DPBA	St-François 4, pl. Villa Freundler [091.009/061.104]	12.05.2009	3'161'000	750'000
VOT	700/1	Travaux de rénovation de la villa	19.05.2010		
012.038.05	DPBA	Lissignol 8, rue :	08.06.2010	2'997'800	500'000
VOT	791	Rénovation de l'immeuble [St 0.35]	18.01.2011		
012.040.04	DPBA	Lissignol 10, rue :	07.06.2011	5'101'000	2'000'000
VOT	895	Rénovation de l'immeuble [St 0.38]	15.10.2012		
012.043.03	DPBA	Cordiers 8, rue des :	06.09.2010	500'000	50'000
VOT	808/4	Etude pour rénovation & surélévation de l'immeuble	11.12.2010		
012.044.04	DPBA	Etuves 15, rue des : [lié à Grenus 2]	14.10.2008	3'826'000	1'400'000
VOT	648	Rénovation du bâtiment	11.03.2009		
012.044.06	DPBA	De-Grenus 2, pl. : [lié à Etuves 15]	14.10.2008	2'869'700	800'000
VOT	649	Rénovation du bâtiment	11.03.2009		
012.049.03	DPBA	Goetz-Monin 8, rue :	15.09.2009	300'000	25'000
VOT	721/3	Etude pour rénovation de l'immeuble	12.12.2009		
012.060.10	DPBA	Grottes 8, 10, Amis 9, rues des :	15.09.2009	650'000	220'000
VOT	721/4	Etude constr. & rénov. immeubles logements	12.12.2009		
012.069.10	DPBA	Lausanne 27, rue de : [040.002.02]	14.09.2010	5'840'000	1'500'000
VOT	801	Rénovation & surélévation du bâtiment [St 0.33]	23.05.2011		
012.089.04	DPBA	Rousseau 7, rue :	18.01.2011	4'977'000	1'000'000
VOT	846/1	Rénovation de l'immeuble [St 0.27]	08.06.2011		
012.089.06	DPBA	Rousseau 7, rue :	18.01.2011	195'500	95'000
VOT	846/2	Aménagement cour de l'immeuble	08.06.2011		
012.092.01	DPBA	Taconnerie 6, pl. de la :	10.04.2001	186'052	100'000
VOT	117	Etude de rénovation de l'immeuble	15.01.2002		
012.811.06	ENE	Patrimoine financier :	14.09.2011	1'136'000	450'000
VOT	905/2	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	21.03.2012		
012.811.09	ENE	Patrimoine financier :	14.09.2011	50'000	25'000
VOT	911/1	Etudes rénovation chaufferies vétustes	13.12.2011		

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE						
020.005.02 VOT	DPBA 735		Vélodrome 2, rue du, Cité Jonction : Mise en conformité & entretien centre artisanal	14.10.2009 23.03.2011	9734700	600'000
020.018.03 VOT	DPBA 1002/3		Dorcière, pl., Gare routière : Etude pour rénovation du bâtiment	21.11.2012 15.01.2013	300'000	100'000
020.025.01 VOT	DPBA 1002/4		Grand-Rue 39, Café de l'Hôtel-de-Ville : Etude de rénovation de la cuisine	21.11.2012 15.01.2013	250'000	100'000
020.030.02 VOT	DFL 711		Fondatec : Financement du capital de dotation	10.06.2009 16.02.2010	10'000'000	2'500'000
30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE						
30 Constructions existantes						
030.014.05 VOT	DPBA 1002/5		Plantaporrêts 1bis, rue des - école : Etude création 4 salles de classes & resto scolaire	21.11.2012 15.01.2013	300'000	100'000
030.025.16 VOT	ENE 756/2		William-Lescage 12, ch, Ecole de Cayla : Constr. centrale photovoltaïque	19.01.2010 18.05.2010	624'600	620'000
030.035.12 VOT	DPBA 776/1		Carl-Vogt 69, boulevard : [030.035.06/10/12] Réfection place jeux et pergola	24.03.2010 27.04.2010	603'598	200'000
030.083.04 VOT	DPBA 949/1		Crêts-de-Champel 40, ch. des : Rénovation de l'école	20.03.2012 15.04.2013	2'1522'200	2'500'000
030.083.06 VOT	DPBA 949/2		Bertrand, parc : Réalisation école provisoire	20.03.2012 15.04.2013	2'499'300	1'300'000
030.089.05 VOT	DPBA 782		Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre : Etude rénovation enveloppe du bâtiment	23.03.2010 13.10.2010	1'950'000	250'000
31 Nouvelles constructions						
031.015.03 VOT	DPBA 941		Lamartine 16bis, rue : Etude compl. restaurant, locaux parascolaires, SEVE	17.01.2012 15.10.2012	797'000	300'000
031.068.10 VOT	DPBA 981/1		Chandieu, périmètre de : [061.060.02] Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	12.09.2012 19.03.2013	59'993'700	12'000'000
031.071.08 VOT	DPBA 969/1		Baulacre 8, rue, Ecole des Croquettes : Construction salle gymnastique & locaux associatifs	25.06.2012 15.04.2013	1'3684'000	1'000'000
031.095.03 VOT	DPBA 832		Saint-Georges 21, bd de : [043.053.02] Concours constr. crèche, salle gym, rest. scolaire	02.11.2010 17.05.2011	1'570'000	500'000
40 CULTURE & LOISIRS						
40 Culture & loisirs (équipements généraux)						
040.002.02 VOT	DPBA 802		Lausanne 27A, rue de : [012.069.10] Constr. d'un bâtiment d'ateliers d'artistes	14.09.2010 12.10.2011	2'812'000	800'000
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques						
041.022.06 VOT	BGE 629		Bibliothèques scientifiques du DC : Catalogage rétrospectif des collections	16.09.2008 23.03.2010	10'000'000	1'000'000
041.022.08 VOT	BGE 836		Bibliothèques BGE et CJB : Désacidification ensembles patrimoniaux	23.11.2010 09.05.2012	600'000	250'000
041.022.10 VOT	BGE 852		Tour 2, passage de la, CIG : Achat du Fonds photographique Boissonnas	15.02.2011 23.05.2011	2'400'000	100'000
041.028.03 VOT	DSIC 408/1		Bibliothèques et discothèques municipales : Evolution systèmes information & communication	18.05.2005 08.11.2005	1'479'000	390'000

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
041.031.00 VOT	BGE	837/5	Bastions, parc des : Genevensi@ : prestations de numérisation	23.11.2010 16.02.2011	500'000	200'000
42 Musées, conservatoire & jardin botaniques						
042.009.09 VOT	DPBA	922	Charles-Galland 2, rue - MAH : Etude cpl extension & réaménagement musée	12.10.2011 08.05.2012	2'925'000	500'000
042.017.07 VOT	DPBA	1002/6	Jaques-Dalcroze 11, boulevard Emile-; Casemates : Etude réaménagement complet 4ème étage	21.11.2012 15.01.2013	100'000	50'000
042.024.10 VOT	CJB	664/4	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net] Déplacement des collections herbier	20.01.2009 13.05.2009	82'100	20'000
042.034.06 VOT	DPBA	739/1	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : [Fr. 40 mio net] Agrandissement et rénovation du musée	13.10.2009 23.03.2010	63'490'000	14'000'000
042.034.10 VOT	DSIC	739/2	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Equipement matériel informatique & télécommunication	13.10.2009 23.03.2010	212'400	112'000
042.034.11 VOT	DSIC	1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	20.02.2013 14.05.2013	217'000	217'000
042.034.12 VOT	MEG	739/3	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Equipement salles d'exposition et ateliers	13.10.2009 23.03.2010	1'773'000	1'670'000
042.034.13 VOT	MEG	1014/2	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Crédit cpl. équip. salles d'exposition & ateliers	20.02.2013 14.05.2013	2'140'000	1'500'000
042.037.06 VOT	DPBA	876/1	Lausanne 192, rte. de, - CJB : [CHF 0 net] Rénovation bâtiment "La Console" & maison jardinier	19.04.2011 20.03.2012	13'275'921	4'000'000
042.037.08 VOT	CJB	876/2	Lausanne 192, rte. de, - CJB : [CHF 0 net] Mobilier pour "La Console" & maison jardinier	19.04.2011 20.03.2012	501'100	375'000
042.043.02 VOT	DPBA	944/1	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III : Rénovation & réorganisation intérieure bâtiments	21.02.2012 12.09.2012	8'762'800	3'000'000
042.043.04 VOT	CJB	944/2	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III : Achat de mobilier & équipement	21.02.2012 12.09.2012	735'500	500'000
042.095.04 VOT	GCI	906/2	Stand 20, rue du; écoquartier Jonction : [081.095] Réalisation enceintes de fouilles, dépollution cpl	14.09.2011 12.10.2011	8'465'000	2'349'000
042.095.06 VOT	DPBA	972/1	Stand 22, rue du ; Construction dépôt collections patrimoniales	31.10.2012 06.05.2013	42'185'500	5'000'000
042.095.08 VOT	DCA	972/2	Saint-Georges 41, bd : Constitution servitude d'usage exclusive (MHN)	31.10.2012 06.05.2013	2'142'700	2'142'700
042.095.10 VOT	DPBA	972/3	Saint-Georges 41, bd : Aménagements intérieurs abri biens culturels MHN	31.10.2012 06.05.2013	1'547'000	700'000
43 Théâtres & concerts						
043.007.02 VOT	DPBA	473	Gare-des-Eaux-Vives, av. de la : Concours & étude implantation Nouvelle Comédie	06.06.2006 20.02.2008	4'000'000	300'000
043.011.03 VOT	DPBA	911/3	Frontenex 56, rte de; Théâtre Am Stram Gram : Etude pour remplac. et amélior. machinerie de scène	14.09.2011 13.12.2011	100'000	40'000
043.042.06 VOT	DPBA	704/1	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra : Rénovation et aménagement du bâtiment	09.06.2009 13.10.2010	2'781'500	7'000'000
043.042.12 VOT	DSIC	704/3	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra : Equipement informatique et télécommunication	09.06.2009 13.10.2010	97'700	97'700
043.042.14 VOT	DPBA	704/4	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra : Acquisition matériel audio & éclairage scénique cpl.	09.06.2009 13.10.2010	827'900	750'000

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
043.051.01 VOT	DPBA	873	Charles-Sturm 15, rue : Concours, étude d'un pavillon de la danse	19.04.2011 09.05.2012	1'170'000	500'000
043.054.02 VOT	DPBA	PA-116	Bâtie 10, ch. de la; anciens réservoirs : Etude espace diffusion musiques amplifiées	03.11.2010 03.11.2010	700'000	100'000
46 Animations & loisirs						
046.055.03 VOT	DPBA	893	Henri-Golay 40, avenue : Etudes de rénovation Ferme Menut-Pellet	07.06.2011 26.06.2012	952'000	400'000
50 SPORTS						
050.012.35 VOT	URB	971/3	Queue d'Arve & Vernets, site sportif : Etude de l'image directrice	25.06.2012 16.01.2013	200'000	140'000
050.016.03 VOT	URB	971/2	Bout-du-Monde & Vessy, site sportif : Etude de l'image directrice	25.06.2012 16.01.2013	200'000	140'000
050.046.05 VOT	DPBA	911/4	Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre : Etude pour la réfection complète de la piscine	14.09.2011 13.12.2011	150'000	70'000
050.047.04 VOT	DPBA	961/2	Vessy 31, rte de, Centre sportif Vessy : Transformation deux terrains football en synthétique	09.05.2012 20.11.2012	2'216'000	100'000
050.066.02 VOT	ECO	811	Divers lieux & parcs municipaux : Construction d'équipements sportifs simples	14.09.2010 20.04.2011	899'175	225'000
050.067.02 VOT	DPBA	839	Petit-Bel-Air, quartier, Chêne-Bourg : Plus-value construction terrain de football	23.11.2010 22.02.2012	828'240	812'000
050.069.01 VOT	SPO	971/1	Dpt culture & sport : Inventaire & diagnostic installations sportives	25.06.2012 16.01.2013	300'000	30'000
60 SOCIAL						
61 Enfance & jeunesse						
061.025.06 VOT	DPBA	804/1	Lamartine 2, rue, "Les Gazouillts" : Agrandissement & transformation de l'EVE	14.09.2010 23.05.2011	8'232'000	1'500'000
061.025.08 VOT	SDPE	804/2	Lamartine 2, rue, "Les Gazouillts" : Moblier, jeux & matériel pour l'EVE	14.09.2010 23.05.2011	168'000	168'000
061.056.01 VOT	DPBA	927	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" : Etude transf. en crèche & appartements relais	02.11.2011 09.05.2012	400'000	200'000
061.057.02 VOT	DCA	844/1	Cluse, bd., (future parcelle N° 4206) : Acquisition d'une nouvelle crèche	18.01.2011 23.11.2011	6'690'000	3'200'000
061.057.04 VOT	SDPE	844/2	Cluse, bd., (future parcelle N° 4206) : Moblier, jeux et matériel nouvelle crèche	18.01.2011 23.11.2011	250'500	250'500
061.059.04 VOT	DPBA	872/1	Rothschild 27, rue : [072.004] Aménagement d'une crèche & de locaux APM	19.04.2011 22.02.2012	3'866'000	300'000
061.104.02 VOT	DEJ	700/3	St-François 4, pl. Villa Freundler [012.034/091.009] Moblier et équipements, activités jeunesse	12.05.2009 19.05.2010	21'600	21'600
70 SECURITE PUBLIQUE						
70 Sécurité publique (équipements généraux)						
070.002.00 VOT	DSIC	569	Dpt Finances et logement : POLYCOM - Réseau radio national sécurité	09.10.2007 16.01.2008	5'350'377	800'000
71 Etat civil						
071.003.00 VOT	CIV	837/3	Mairie 37, rue de la : Numérisation des registres d'état civil	23.11.2010 16.02.2011	461'000	410'000

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
73 Service incendie						
073.019.03 VOT	DPBA 933		Batailleux 3, rte des; Halle 7; SIS : Etude construction nouvelle caserne	22.11.2011 22.02.2012	6'500'000	1'500'000
073.028.04 VOT	SIS 815/1a5		Vieux-Billard 11, rue du : Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	14.09.2010 19.04.2011	11'770'000	2'800'000
073.030.04 VOT	DSIC 665/2		Étraz 128, route de l', Versoix : Connexion au réseau VG du CECOFOR	20.01.2009 18.05.2009	500'000	180'000
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE						
81 Protection des eaux						
081.003.03 VOT	GCI 354		Dpt Constructions et aménagement : Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	08.09.2004 18.05.2005	5'767'360	1'000'000
081.007.02 VOT	GCI 915/1		Boisserette & Le-Corbusier, quartier de : [101.701] Prolongement collecteur intercommunal EP	14.09.2011 15.10.2012	7'261'300	3'000'000
081.031.08 VOT	GCI 996/3		Paix, av. de la & Mines, ch. des : [101.044.08] Travaux d'assainissement	10.10.2012 20.02.2013	4'184'600	1'396'000
081.038.02 VOT	GCI 915/2		Malagnou, rte de : [101.701/081.007] Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	14.09.2011 15.10.2012	3'728'000	1'000'000
081.038.06 VOT	GCI 915/3		Charles-Martin, prom. & Malagnou, rte : [101.701] Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	14.09.2012 15.10.2012	3'912'000	1'720'000
081.068.02 VOT	GCI 799/3		Chantepoulet, square de : [102.750.14 - 082.027.02] Assainissement du réseau de collecteurs	29.06.2010 28.06.2011	464'100	340'000
081.095.04 VOT	GCI 906/1		Stand 20, rue du; écoquartier Jonction : [042.095] Dépollution complémentaire du terrain	14.09.2011 12.10.2011	10'792'600	5'820'000
081.099.04 VOT	GCI 861/3		Jaques-Dalcroze, boulevard : [091.083.02] Remplacement du collecteur	15.02.2011 30.01.2012	660'000	270'000
081.502.01 VOT	GCI 957/3		CEVA - Eaux-Vives, secteur de la gare : [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	18.04.2012 15.10.2012	330'000	100'000
82 Enlèvement & traitement des déchets						
082.027.02 VOT	DPBA 799/2		Chantepoulet, square de : [102.750.14 - 081.068.02] Réfection enveloppe & transformation édicule VVP	29.06.2010 28.06.2011	733'000	400'000
84 Cimetières & crématoires						
084.003.08 VOT	DPBA 993/1-2		Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine : Rénovation bâtiments & constr. columbarium	03.09.2012 15.04.2013	2'096'100	1'000'000
084.003.10 VOT	DSIC 993/3		Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine : Equipement informatique des bâtiments	03.09.2012 15.04.2013	20'600	20'600
084.003.12 VOT	SPF 993/4		Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine : Equipement en mobilier	03.09.2012 15.04.2013	21'600	21'600
084.005.07 VOT	DPBA 939		Bâtie 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges : Etude rénov. enveloppe & install. techniques	17.01.2012 15.10.2012	800'000	300'000
90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG						
91 Parcs & promenades						
091.004.05 VOT	SEVE 1002/8		Bois-de-la-Bâtie : [091.000.01] Etudes d'aménagement zone de loisirs	21.11.2012 15.01.2013	400'000	200'000

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
091.018.10 VOT	GCI	753/1	Plainpalais, plaine de : [046.014/081.065.10] Réfection de la Plaine, 3ème phase	01.12.2009 23.05.2011	14061'120	38'000
091.071.04 VOT	GCI	769	Général-Guisan, quai du, Jardin anglais : Restauration de la fontaine monumentale	16.02.2010 18.05.2010	485'000	100'000
091.091.02 VOT	SEVE	707	Parcs et domaine public : Entretien et renouvellement du patrimoine arboré	10.06.2009 29.06.2010	5238'000	600'000
091.095.03 VOT	SAM	641/2	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du : Etude d'aménagement espaces publics & collectifs	17.09.2008 06.04.2009	442'000	110'000
92 Moyens de gestion des espaces verts						
092.011.04 VOT	SEVE	881	Parc La Grange, qual Wilson, Jardin Anglais : Installation arrosage automatique	19.04.2011 15.10.2012	1251'000	300'000
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC						
100 Aménagement DP (en général)						
100.000.06 VOT	DCA	911/8	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses aménag. du domaine public 2012	14.09.2011 13.12.2011	200'000	100'000
101 Rues, routes & ouvrages d'art						
101.004.03 VOT	SAM	393/1	Dpt Constructions et aménagement : Promotion du vélo, études	16.03.2005 17.05.2006	900'000	58'000
101.004.04 VOT	GCI	393/2	Dpt Constructions et aménagement : Promotion du vélo, réalisations	16.03.2005 17.05.2006	1'940'000	550'000
101.011.05 VOT	GCI	175	Genêts, quartier des, 3e étape : Etude constr. chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP	04.12.2001 25.05.2002	300'000	10'000
101.015.04 VOT	GCI	410	Dpt Constructions et aménagement : Entretien et rénovation du domaine public 1998	01.12.1998 18.01.2000	9'437'500	2'660'000
101.028.10 VOT	GCI	709/2	École-de-Médecine, rue de l' : [081.065] Travaux d'aménagement, tronçon : Carl-Vogt - Mail	22.06.2009 01.12.2009	2'175'982	17'000
101.044.05 VOT	SAM	679	Paix, av. de la: Eugène-Rigot, ch. : Etudes circulation et aménagements urbains	11.03.2009 18.05.2010	815'000	70'000
101.044.08 VOT	GCI	996/1	Paix, av. de la : [081.031.08] Réaménagement de l'avenue, partie "basse"	10.10.2012 20.02.2013	4'126'600	2'990'000
101.044.10 VOT	GCI	996/2	Kazem-Radjavi, rue & Mines, ch : [102.600.27] Réaménagement du chemin et de la rue	10.10.2012 20.02.2013	1'150'700	1'000'000
101.091.01 VOT	SAM	331	Dpt Constructions et aménagement : Etude de revêtements antibruit OPB	09.03.2004 05.10.2004	2'760'000	250'000
101.400.58 VOT	GCI	1006/1	Jonction, viaduc de la : [0A 3810] Elargissement du tablier	16.01.2013 25.06.2013	2'586'000	2'000'000
101.701.06 VOT	GCI	915/4	OPB - Malagnou, route de : [081.007/038 - 101.830] Pose de revêtement phonoabsorbant	14.09.2011 15.10.2012	1'753'400	500'000
101.702.10 VOT	GCI	909	OPB - Diverses rues : Travaux d'assainissement du bruit routier	14.09.2011 21.03.2012	7'924'300	1'000'000
101.830.16 VOT	GCI	915/5	Rieu - Malagnou, secteur : Travaux d'aménagements liés PLQ 29'588	14.09.2011 15.10.2012	140'700	140'700
101.860.06 VOT	GCI	860/1	Coudriers, chemin des : [081.098.02] Réaménagement du chemin	15.02.2011 26.09.2011	2'253'200	700'000
101.900.08 VOT	SAM	694/1à3	Domaine public - Plan lumière : [Fr. 4.2 mio net] Remplacement 4'500 luminaires, systèmes régulation	01.04.2009 16.09.2009	5'900'000	330'000

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
101.900.12 VOT	SAM 695		Domaine public - Plan lumière : Remplacement 450 supports d'éclairage public	01.04.2009 16.09.2009	1'632'000	450'000
101.900.15 VOT	SAM 911/10		PL - Domaine public, projets pilotes : Etude de renouvellement des éclairages publics	14.09.2011 13.12.2011	150'000	50'000
101.900.16 VOT	SAM 935/1a3		PL - Domaine à parcs publics : Travaux amélioration de l'éclairage public	09.11.2011 12.09.2012	526'000	250'000
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré						
102.033.03 VOT	GCI 387		QV - Mont-Blanc, pont du : [101.400.06] Etude de l'élargissement du pont	15.02.2005 08.11.2006	1'420'000	400'000
102.034.01 VOT	SAM 98		Bergues, quai des, "Au fil du Rhône" : Etude de restauration et d'aménagement	16.04.1996 12.11.1996	315'000	120'000
102.038.05 VOT	SAM 246		De Grenus, place, Rousseau, Etuves, rues : Etude d'aménagement urbain	19.11.2002 20.01.2005	468'000	100'000
102.065.01 VOT	SAM 274		Beulet, Saint-Jean, rues, Aïre, contre-route : Etude d'aménagements urbains	12.03.2003 03.12.2003	1'062'000	50'000
102.067.01 VOT	SAM 46		Jonction, quartier de la : Etude de mesures d'aménagement urbain	18.04.2000 26.04.2002	522'500	50'000
102.096.02 VOT	GCI 613/2		Doctoresse-Champendal, ch. : [081.062.02] Aménagement en rue résidentielle	20.05.2008 17.12.2008	514'760	514'760
102.500.02 VOT	GCI 865/1		TCOB - ZP - Simon-Goulart, place : [081.500.12] Travaux d'aménagement places à abords	22.03.2011 12.10.2011	4'337'000	20'000
102.502.01 VOT	DCA 292		Dpt Constructions et aménagement : CEVA - Etudes d'aménagements [081.502]	23.06.2003 21.01.2004	2'300'000	200'000
102.502.03 VOT	SAM 957/1		CEVA - Eaux-Vives, site de la gare : [081.502] Etudes aménagements liés futures constructions	18.04.2012 15.10.2012	2'397'600	500'000
102.502.05 VOT	SAM 957/2		CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare : [081.502] Etudes d'aménagement domaine public	18.04.2012 15.10.2012	2'478'600	450'000
102.550.02 VOT	GCI 794		GP - Eugène-Rigot, ch., Kazem-Radjavi, r. lien : Construction d'une passerelle piétonne	14.09.2010 16.02.2011	16'335'000	250'000
102.551.02 VOT	SAM 807/4		GP - Eaux-Vives, quai marchand des : Etude d'aménagement promenade et quai marchand	06.09.2010 11.12.2010	200'000	100'000
102.600.03 VOT	SAM 911/13		QV - Domaine public, abords des écoles : Etudes pour la sécurité des cheminements	14.09.2011 13.12.2011	200'000	70'000
102.600.27 VOT	SAM 911/14		QV - Kazem-Radjavi, rue : [101.044.10] Etude d'aménagement existant et prolongation	14.09.2011 13.12.2011	190'000	50'000
102.750.14 VOT	GCI 799/1		ZP - Chantepoulet, square de : [081.068 - 082.027] Travaux d'aménagement	29.06.2010 28.06.2011	2'033'500	1'530'000
102.750.25 VOT	SAM 816/1		Grottes, place des : Etude d'aménagement (atelier urbain concertation)	14.09.2010 22.03.2011	185'000	50'000
103 Parkings publics						
103.004.05 VOT	SAM 911/15		Cornavin, place de : Etude aménagement de surface, déplacement trémie	14.09.2011 13.12.2011	200'000	120'000
104 Bâtiments, édifices publics						
104.000.04 VOT	DPBA 875		Dpt Constructions et aménagement : Rénovation des toilettes publiques - Etape 2	19.04.2011 15.10.2012	4'260'000	1'500'000

N° PFI Statut	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014
	Gestionnaire	N° PR				
106 Transports publics						
106.084.03 VOT	SAM 271		Petit-Saconnex, quartier du - TPG : Etudes d'aménag. urb. liés à la restruct. ligne N° 3	12.03.2003 23.06.2003	570'000	90'000
106.096.01 VOT	SAM 1002/9		GP - Frontenex, av. à rte : Etudes d'aménagement liées aux TPG	21.11.2012 15.01.2013	200'000	100'000
106.507.02 VOT	GCI 948		QV - Diverses rues - TPG : Réhaussement de 12 arrêts de tram	21.02.2012 15.10.2012	5'960'400	1'500'000
106.520.08 VOT	GCI 588		Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG : Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	15.01.2008 28.04.2008	4'580'160	250'000
106.520.11 VOT	SAM 1002/10		Dpt Constructions et aménagement : Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2013-2014	21.11.2012 15.01.2013	200'000	50'000
110 ADMINISTRATION GENERALE						
111 Administration générale - objets mobiliers						
111.007.20 VOT	DSIC 698/3		Dpt Finances et logement : Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	12.05.2009 01.12.2009	880'000	700'000
111.011.06 VOT	DSIC 698/1		Dpt Finances et logement : Redéploiement du réseau de la Ville de Genève	12.05.2009 01.12.2009	4'500'000	400'000
111.030.11 VOT	DSIC 359		Dpt Finances et logement : Plan informatique quadriennal (PIQ) 2004	07.09.2004 27.06.2005	3'938'270	300'000
111.030.12 VOT	DSIC 522/1a3		Dpt Finances et logement : 11ème PIQ - Plan informatique quadriennal	16.01.2007 21.03.2007	3'997'787	200'000
111.030.14 VOT	DSIC 698/2		Dpt Finances et logement : 1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	12.05.2009 01.12.2009	6'968'865	1'250'000
111.030.16 VOT	DSIC 698/4		Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement CM	12.05.2009 01.12.2009	200'000	20'000
111.030.24 VOT	DSIC 837/1		Dpt Finances et logement : 2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	23.11.2010 16.02.2011	7'140'840	1'250'000
111.030.26 VOT	DRH 837/4		Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Numérisation des dossiers du personnel	23.11.2010 16.02.2011	300'000	200'000
111.030.27 VOT	DRH 918		Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Préparation dossiers papier du personnel	01.11.2011 26.06.2012	960'000	400'000
111.034.14 VOT	LOM 929/1-2		Dpt Environnement urbain et sécurité : Renouvellement planifié de véhicules (hors SIS)	02.11.2011 26.06.2012	6'175'000	2'000'000
111.034.16 VOT	LOM 929/3-4		Dpt Environnement urbain et sécurité : Renouvellement anticipé de véhicules (hors SIS)	02.11.2011 26.06.2012	5'492'000	2'030'000
111.034.58 VOT	LOM 1002/11		Dpt Environnement urbain et sécurité : Etude organisation fonctionnelle ateliers généraux	21.11.2012 15.01.2013	50'000	50'000
111.047.10 VOT	DFIN 554/1-2		Dpt Finances et logement : 8ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	25.06.2007 28.04.2008	1'967'200	100'000
111.047.11 VOT	DFIN 722/1-2		Dpt Finances et logement : 9ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	16.09.2009 19.04.2011	2'844'800	400'000
112 Administration générale - objets immobiliers						
112.000.04 VOT	DCA 721/11		Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2010	15.09.2009 12.12.2009	200'000	100'000
112.013.06 VOT	DPBA 771		Divers bâtiments propriété VDG : Mise à jour installations sécurité, mise en passe	16.02.2010 27.09.2010	2'299'000	500'000

N° PFI	N° groupe		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014	
	Gestionnaire	N° PR					
112.060.04 VOT	DPBA	Tir 3, rue du : 950/1	Aménagement de quatre niveaux	20.03.2012 25.06.2013	1'425'000	500'000	
112.060.06 VOT	DFIN	Tir 3, rue du : 950/2	Acquisition mobilier complémentaire	20.03.2012 25.06.2013	41'200	41'200	
112.060.08 VOT	DSIC	Tir 3, rue du : 950/3	Distribution informatique & téléphonie	20.03.2012 25.06.2013	29'000	20'000	
112.061.01 VOT	DPBA	Hôtel-de-Ville 5, rue de l' : 911/16	Etude pour réaménagement, rez et sécurisation bâtiment	14.09.2011 13.12.2011	150'000	70'000	
112.811.02 VOT	ENE	Divers bâtiments administratifs : 856/1	Politique énergétique, travaux chaufferies	15.02.2011 12.10.2011	938'000	230'000	
112.811.08 VOT	ENE	Patrimoine administratif : 905/1	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	14.09.2011 21.03.2012	1'314'800	480'000	
112.811.09 VOT	ENE	Patrimoine administratif : 807/5	Etudes rénovation chaufferies vétustes	06.09.2010 11.12.2010	50'000	20'000	
120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL							
120.007.02 VOT	URB	Dpt Constructions et aménagement : 717	Maquette Ville de Genève - Digitalisation 73 plans	22.06.2009 02.11.2011	292'000	85'000	
120.011.01 VOT	SAM	Voie verte d'agglomération : 824	Etudes de faisabilité aménagement de six tronçons	12.10.2010 18.05.2011	991'500	250'000	
120.012.01 VOT	URB	Lyon & Bourgogne, rue de; secteur : 954	Plan directeur de quartier "Bourgogne"	17.04.2012 23.04.2013	150'000	90'000	
130 ACQUISITION DE TERRAINS							
130.023.02 VOT	DCA	Grottes, quartier des : [103.002.04 & 130.015.00] 744/1	Droit d'emption sur la parcelle N° 2559	14.10.2009 23.03.2010	1'013'200	1'013'200	
					Totaux bruts des crédits votés	646'265'160	146'956'560
					Recettes à déduire		-17'200'000
					Total net des crédits votés		129'756'560
A					Total net pondéré selon indice incertitude		123'268'732

B. Crédits d'investissements déposés

10 LOGEMENTS						
12 Logements existants						
012.036.14 DEP	DPBA	Lissignol 1-3, rue : 978	Rénovation de l'immeuble [St 0.34]	31.10.2012	727'700	500'000
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)						
020.032.02 DEP	DPBA	Mont-Blanc 8, quai du, Mouettes genevoises : 1010	Transformation des vestiaires	16.01.2013	593'000	400'000
40 CULTURE & LOISIRS						
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques						
041.003.04 DEP	DFIN	Trois-Perdrix 5, pl. des; Bibliothèque de la Cité : 984/1	Remplacement étagères & mobilier	03.09.2012	854'000	854'000
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par le Conseil municipal le 30.10.2013</i>						
041.003.06 DEP	DPBA	Trois-Perdrix 5, pl. des; Bibliothèque de la Cité : 984/2	Remplacement moquette, électricité, lustrerie	03.09.2012	1'003'000	700'000
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par le Conseil municipal le 30.10.2013</i>						

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire		Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté ou déposé brut	Dépenses estimées 2014	
		N° PR					
43 Théâtres & concerts							
043.009.19 DEP	DPBA 1007		Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre : Etude compl. (3) rénovation partielle du bâtiment	19.02.2013	940'000	1'400'000	
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par la Conseil municipal le 23.09.2013</i>							
50 SPORTS							
050.002.09 DEP	DPBA 1029		Vernier & Bois-des-Frères, rtes de : Concours, études équipements sportifs & logements	24.06.2013	1'440'000	500'000	
60 SOCIAL							
61 Enfance & jeunesse							
061.017.08 DEP	DPBA 1013/1		De-Châteaubriand 2, place : Réalisation niveau supplémentaire de l'EVE	20.02.2013	6'193'500	1'000'000	
80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE							
81 Protection des eaux & de l'environnement							
081.502.15 DEP	GCI 1004/2		CEVA - Halte Champel/Hôpital : [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	21.11.2012	264'600	100'000	
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par la Conseil municipal le 20.11.2013</i>							
100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC							
101 Rues, routes & ouvrages d'art							
101.900.36 DEP	SAM 1008		Bourg-de-Four, Place du : Rénovation de l'éclairage public	16.01.2013	703'500	400'000	
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré							
102.035.04 DEP	GCI 1023		Rhône, place du : Aménagement complémentaire	04.06.2013	664'000	664'000	
102.502.15 DEP	SAM 1004/1		CEVA - Halte Champel/Hôpital : [081.502] Etude d'aménagements d'espaces publics	21.11.2012	2'233'500	400'000	
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par la Conseil municipal le 20.11.2013</i>							
102.750.24 DEP	SAM 956		ZP - Grottes, quartier des : Etudes d'aménagement zones piétonnes & rencontre	18.04.2012	548'000	300'000	
<i>Remarque : Ce crédit a été refusé par la Conseil municipal le 20.11.2013</i>							
102.755.01 DEP	SAM 907		ZP - Rhône, rue du : Etude de circulation & d'aménagement	14.09.2011	325'000	180'000	
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par la Conseil municipal le 8.10.2013</i>							
120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL							
120.015.01 DEP	URB 1020		Prairie-Acacias-Vernets, quartier du : Etude d'aménagement développement PAV	23.04.2013	458'000	200'000	
<i>Remarque : Ce crédit a été voté par la Conseil municipal le 20.11.2013</i>							
					Totaux bruts des crédits déposés	23'497'100	7'598'000
					Recettes à déduire		-200'000
					Total net des crédits déposés		7'398'000
B	Total net pondéré selon indice incertitude					6'658'200	
TOTAL GENERAL NET 2014 (A + B)						129'926'932	

14 mars 2016

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Lors de la séance plénière du 23 septembre 2013, le 9^e plan financier d'investissement (PFI) D-39 a été renvoyé à l'étude des commissions spécialisées. La commission des arts et de la culture (CARTS) l'a examiné lors de ses séances du 14 octobre 2013 et du 24 avril 2017 sous les présidences de MM. Jean-Philippe Haas et Tobias Schnebli. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Danaë Frangoulis et M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de leur travail.

Séance du 14 octobre 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe

En introduction, M. Kanaan entame son intervention en indiquant d'emblée que le 8^e plan financier d'investissement (PFI) comportait un inventaire des projets à promouvoir, si bien qu'en 2012 le cours des investissements a pris l'ascenseur jusqu'à dépasser la barre des 100 millions de francs pour passer à 150 millions de francs. Compte tenu de cet état de fait, le 9^e PFI 2014-2025 avait été approuvé pour 1472 millions de francs nets de dépenses, soit 120 millions par année environ.

Toutefois, le Conseil municipal, ayant procédé au vote d'une limite à 110 millions de francs par an avec le budget 2013, a demandé au Conseil administratif d'afficher des priorités. Le Conseil administratif a donc revu sa copie à la fin 2012 avec des arbitrages qui ont pour conséquence soit des reports soit des abandons de projets.

Opérations nouvellement non planifiées:

- réhabilitation du Bâtiment d'art contemporain (BAC);
- réaménagement de la Maison Tavel;
- réhabilitation de Saint-Gervais;
- rénovation de Mottatom;
- étude pour le contrôle d'accès des musées.

Différé d'une année:

- construction de neuf ateliers d'artistes à la rue de Lausanne (voté par le Conseil municipal).

Différé de deux ans:

- étude et rénovation de la serre tempérée des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB);
- étude pour le réaménagement de la Maison Tavel (2013-2016) (voté par le Conseil municipal).

En attente de partenaires:

- construction de la Nouvelle Comédie conditionnée à l’apport de 40 millions de francs par le Canton;
- rénovation et extension du Grand Théâtre de Genève (GTG) conditionnées à l’apport de 10 millions de francs par le Canton ou par d’autres partenaires.

Abandonnés:

- projet de construire des ateliers d’artistes à François-Grast;
- financement de l’œuvre de John Armleder au passage Montbrillant sur le compte bilan du Fonds d’art contemporain de la Ville de Genève (FMAC);
- étude (refusée par le Conseil municipal) et de la rénovation-agrandissement de la Bibliothèque de Genève (BGE);
- étude et de la rénovation de la loge de l’Ariana (passe sur l’entretien).

Travailler sur 110 millions de francs n’était donc pas possible en l’état, c’est pourquoi les investissements ont été répartis dans le temps. Dans la méthode d’arbitrage, le Conseil administratif a appliqué le principe de la taille des cailloux: on place d’abord les gros, ensuite les petits dans l’espace restant, et enfin, le sable qui peut se glisser dans les interstices. Le Conseil administratif a donc analysé dans un premier temps les projets de plus de 10 millions de francs.

Les principaux objets reportés sont:

- la salle polyvalente du Carré-Vert (opération figurant sous Saint-Georges 21 petite enfance et équipements scolaires): report dépenses dès 2017 (à la place de 2015);
- la rénovation et agrandissement du Musée d’art et d’histoire (MAH): report dépenses dès 2016 (à la place de 2015);
- la construction de la Nouvelle Comédie: report dépenses dès 2018 (à la place de 2015);
- la construction du Pavillon de la danse: report dépenses dès 2018 (à la place de 2017).

Sont maintenues:

- la réalisation du dépôt au Carré-Vert dès 2014 (voté par le Conseil municipal);
- la rénovation et agrandissement du Grand Théâtre dès 2015 (motion du Conseil municipal).

M. Kanaan passe ensuite à la présentation des projets qui n’atteignent pas les 10 millions de francs:

- le réaménagement 4^e étage Casemates;
- le renouvellement de la machinerie Am Stram Gram;
- le renouvellement machinerie Casino-Théâtre;
- la rénovation de la serre tempérée CJB.

Dont deux nouveaux projets:

- l’aménagement de l’ex-dépôt Swisscom pour le MAH (Bibliothèque d’art et d’archéologie – BAA);
- le crédit de préétude pour la BGE. L’extension des dépôts en sous-sol qui sera laissé de côté, au profit de la dimension sécuritaire.

M. Kanaan rappelle ensuite que les reports ont toujours des conséquences et que, en l’occurrence, il craint en particulier:

- dette cachée: dégradation des infrastructures qui au final coûteront encore plus cher et seront financées au prix fort par les générations futures;
- coûts croissants d’exploitation;
- saturation des équipements municipaux;
- baisse de la qualité des prestations assurées à la population;
- insatisfaction de cette dernière par rapport à ses besoins; et
- incidents de sécurité à l’instar de ce qui s’est produit ces dix dernières années dans des bâtiments culturels (sécurité des personnes et des biens).

M. Kanaan explique en particulier que le report de la Comédie provoquera des frais par l’augmentation des coûts; pour le MAH, le report des délais posera un problème au niveau des températures, de la sécurité des biens et des personnes; au BAC, la prolongation des problèmes de températures de 10°C en hiver et de 40°C en été sont défavorables aux œuvres.

En outre, le magistrat explique qu’il est en train de jongler avec les apports tiers. Dans le cas du MAH, par exemple, la moitié serait prise en charge par des privés; pour la Nouvelle Comédie, le financement doit encore être confirmé par

l'Etat. M. Kanaan conclut en affirmant que le PFI pour la partie culture n'est pas enthousiasmant, mais qu'il reste acceptable.

Il précise qu'il y a trois points qui lui posent personnellement problème:

1. la Nouvelle Comédie pour laquelle il espère trouver un moyen de commencer les travaux avant 2018;
2. le Pavillon de la danse;
3. le projet visant à créer des ateliers d'artistes

M. Kanaan conclut en rappelant les enjeux pour le 10^e PFI, à supposer que le 9^e soit voté par le Conseil administratif:

- l'avancement des projets de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse;
- la réintroduction de Saint-Gervais, du BAC, de la Maison Tavel; et surtout
- la rénovation de la BGE.

La création de deux nouvelles lignes budgétaires:

- déménagement-emménagement des collections au Carré-Vert; et
- mise en conformité du Muséum d'histoire naturelle (MHN) (ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs – OPAM).

Le président remercie le magistrat pour sa présentation et ouvre le tour des questions.

Un commissaire demande pourquoi ne pas classer les projets en fonction du coût qu'ils vont engendrer s'ils ne se réalisent pas.

M. Kanaan répond que la question s'est posée, notamment pour la Nouvelle Comédie. Si ce projet n'est pas réalisé, il faudra déjà que Genève tire un trait sur des spectacles à dimension européenne. Tous les gros projets présentés par ailleurs sont ceux où l'équipement actuel est à bout de souffle et qui risqueront de coûter plus cher si l'on attend encore de les réaliser sans compter les risques sécuritaires. A titre d'exemple, le MAH et la Nouvelle Comédie sont des cas types. Le projet de la Nouvelle Comédie coûtera plus cher en raison de l'indexation, sans compter que le fait de rouvrir un chantier, au sens propre, va coûter très cher dans ce secteur. Pour ce qui est du MAH, il explique que s'il tient encore deux ou trois ans, il hésitera à devoir le fermer en plein hiver et été en raison des températures.

Par ailleurs, si un référendum est demandé et que ce n'est plus que la rénovation et non pas l'extension qui est envisagée, les partenaires privés se retirant du jeu, il faudra compter 80 à 90 millions de francs, et ce à la charge exclusive de la Ville et pour un musée sans extension.

Le président demande pourquoi, puisqu'il y a 10 millions de francs prévus pour une crèche et le sport dans les environs de la Nouvelle Comédie, repoussés en 2025, l'ensemble des travaux ne se font pas tous en même temps, plus tard.

M. Kanaan rappelle les contraintes liées au calendrier du chantier de la gare des Eaux-Vives et la complexité du chantier qui implique plusieurs départements, aussi celui de M^{me} Alder.

Un commissaire déplore le retard accumulé dans les travaux sur les bâtiments et demande si la municipalité ne devrait pas avoir plus de courage de dire ses priorités dans les investissements et proposer d'elle-même une diminution dans la voilure de fonctionnement des nouveaux bâtiments? Il est vrai que Genève est une ville fantastique, mais il est irréaliste de vouloir être la référence sur tous les plans, tant en matière d'art contemporain, d'opéra, de théâtre, etc. Il pense qu'il faudrait faire des choix, prendre certains axes et s'y tenir. Il rappelle que Genève ne compte que 180 000 contribuables pour payer ses infrastructures.

M. Kanaan répond que ce n'est pas que l'argent des contribuables qui est mobilisé, les privés participent, et que la culture génère des recettes à hauteur de près de 80 millions de francs par année. Il ajoute que même les frontaliers payent à travers l'impôt anticipé. Finalement, les seuls qui ne payent rien, ce sont les vaudois, parce qu'il n'existe pas de péréquation intercantonale!

M. Kanaan explique qu'on lui dit constamment qu'il doit faire des choix, mais il sait que s'il tire la prise de n'importe quelle chorale, orchestre ou festival, il y aura un tollé pour dire que cela ne serait pas acceptable pour une Ville comme Genève. C'est quelque chose qui est lié à l'identité même de la mosaïque culturelle genevoise.

Le commissaire précise que sa remarque concernait les projets à venir et non pas ceux qui étaient déjà existants.

Un commissaire demande s'il est bien exact que le 9^e PFI ne peut plus être modifié et que les recommandations que pourrait faire la commission porteront sur le 10^e PFI?

M. Kanaan répond que les commissaires peuvent faire des recommandations assorties au rapport, ou rédiger un texte pour lui-même comme cela a été fait pour GTG, par exemple.

Il demande également quelles garanties on attend du Canton pour démarrer la Nouvelle Comédie.

M. Kanaan répond qu'il faut une décision du Grand Conseil concernant sa participation. Cependant, il explique que la Cour des comptes a recommandé au Grand Conseil d'éviter de faire des projets de lois sur des investissements s'éten-

dant à un horizon-temps de plus de deux ans, en raison de l'évolution des coûts. Si le financement a lieu en 2018, il ne sera donc pas déposé devant le Grand Conseil avant 2016.

Le président demande si l'accord global est confirmé.

M. Kanaan indique que l'accord global sera publié cette semaine. Il ajoute que le plan financier du Canton, le plan décennal des investissements (PDI), fait mention de la Nouvelle Comédie en tranches de quatre ans dès 2018. Il relève que c'est la première fois, dans l'histoire de Genève, qu'un plan culturel cantonal fait mention d'un projet majeur d'investissement en Ville de Genève dans le domaine culturel.

Le président remercie M. Kanaan et M^{me} Koelliker et les raccompagne.

Séance du 24 avril 2017

Suivant la proposition du président, la CARTS prend acte du 9^e PFI 2014-2025.

17 octobre 2016

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Rapport de M. Amar Madani.

La commission, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, a mis à l'ordre du jour l'étude du 9^e plan financier d'investissement (PFI) 2014-2025, lors de la séance du 6 octobre 2016. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey.

Après discussion, de concert avec M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, la présidente propose à la commission de prendre acte de ce PFI, qui est largement dépassé.

La présidente soumet ensuite cette proposition au vote des commissaires, qui l'acceptent à l'unanimité.

1^{er} décembre 2017

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Rapport de M. Pascal Spuhler.

La commission s'est réunie pour traiter cet objet sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud le 31 août 2017 mais, dans les faits, c'est le 5 octobre 2017 que nous statuons formellement sur l'objet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Cristina Iselin. La commission la remercie pour son excellent travail.

La présidente nous informe que le D-39 contient des objets obsolètes (PFI des années antérieures) et que le rôle du rapporteur se cantonne à indiquer que ces objets sont obsolètes.

Par conséquent, en tant que rapporteur, j'ai demandé aux membres de la commission de bien vouloir se prononcer à ce sujet, ce que personne n'a contredit.

Le rapporteur vous demande donc, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de prendre acte du D-39 (9^e plan financier d'investissement 2014-2025).

18 février 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Lors de la séance plénière du 23 septembre 2013, le 9^e plan financier d'investissement (PFI) D-39 a été renvoyé à l'étude des commissions spécialisées. La commission des travaux et constructions (CTC) l'a examiné lors de ses séances du 18 mai 2016 et du 10 mai 2017 sous les présidences de M. Jean Rossiaud et de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 18 mai 2016

Le président indique que la D-39 2013 était inscrite depuis longtemps. Le traitement en une fois des D-39 2013 et 2015 n'étant pas permis par le règlement, la commission doit à nouveau prendre acte de cet objet. Le président invite la commission à élire un rapporteur.

L'unanimité de la commission élit M. Burri en tant que rapporteur de la D-39. L'unanimité de la commission prend acte de la D-39.

Séance du 10 mai 2017

La commission nomme M^{me} Richard comme rapporteur à la place de M. Burri qui a quitté la commission.

La présidente ouvre le tour de discussion.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que la présentation de ce PFI ne lui convient pas. Alors que la période annoncée va de 2017 jusqu'en 2028, les investissements s'arrêtent en 2020. Le document présenté est plus proche d'un plan financier quadriennal que d'un PFI. Cette méthode n'est pas acceptable car elle ne permet pas d'évaluer correctement l'échelonnement des projets. Cela étant précisé, le Parti démocrate-chrétien souhaite inscrire une recommandation concernant la passerelle du Mont-Blanc qui est absente du PFI. Sachant qu'un architecte a remporté le concours, il est important de signifier la volonté du Conseil municipal d'aller de l'avant dans ce projet. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal

demande d'intégrer les crédits d'études et de réalisation du projet de passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc dans le prochain PFI 2018-2029.»

Le commissaire du Parti libéral-radical note que le PFI inscrit des chiffres dans le but de faire concorder le total des investissements à la fin de l'année. Si l'on en croit ce document, le Conseil municipal est censé dépenser 19 millions de francs de travaux de rénovation du Grand Théâtre de Genève (GTG) en 2019. Or, cette institution est censée rouvrir au mois de juin 2018. Autre exemple, la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) dont l'inauguration est prévue en 2019. Dans ce cas, le PFI prévoit des travaux jusqu'en 2022. Ces exemples trahissent un manque de clarté dans la facturation des projets de la Ville. Le Parti libéral-radical regrette cette façon de procéder.

Le commissaire du Parti socialiste entend les remarques sur les étapes de financement. Le groupe socialiste tient néanmoins à envoyer un signal sur les travaux nécessaires menés par la Ville: GTG, Nouvelle Comédie, école des Pâquis, bâtiment des Minoteries, etc. Quant à la prise d'acte de la D-39 2014-2025, il peut y avoir un problème de doublon concernant le rapport.

La rapporteuse indique que cette D-39 a déjà été actée. La commission ne devait qu'élire un nouveau rapporteur.

La présidente indique que le Service du Conseil municipal (SCM) a considéré que la D-39 n'a pas été votée.

Le commissaire du Parti socialiste estime que la méthode Stratus a permis au département de gérer son patrimoine sachant qu'il manque 20 millions de francs par année.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre lit en page 7 du document que «l'analyse des précédents PFI démontre qu'il est devenu extrêmement difficile d'élaborer de façon fiable et avec une précision suffisante une planification de dépenses et d'investissement au-delà de l'année en cours [...]. Dans ces conditions le Conseil administratif considère que toute planification de dépenses à moyen et long terme se présente comme un exercice périlleux au résultat plus qu'aléatoire.» Face à de tels propos, les commissaires sont en droit de se demander si l'étude du PFI sert encore à quelque chose.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien regrette que le Conseil administratif ne se serve pas de la méthode Stratus pour planifier ses travaux dans le PFI. Ce manque de communication entre ces deux outils est incompréhensible.

Le commissaire d'Ensemble à gauche fait remarquer que le PFI propose une liste des projets futurs même si ces derniers ne sont pas chiffrés.

La présidente met au vote la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande d'intégrer les crédits d'études et de réalisation du projet de

passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc dans le prochain PFI»; elle est acceptée par 8 oui (1 PDC, 2 MCG, 1 PLR, 3 S, 1 Ve) contre 2 non (EàG) et 3 abstentions (2 PLR, 1 UDC).

La recommandation concernant la passerelle du pont du Mont-Blanc est donc acceptée.

La présidente met au vote la prise d'acte de la D-39.

L'unanimité des membres présents prend acte de la D-39.

9 août 2021

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cet objet a été renvoyé à la commission des sports le 23 septembre 2013. La commission l'a étudié lors des séances des 17 octobre 2013, sous la présidence de M. Christian Zaugg, 16 mars 2017, sous la présidence de M. Grégoire Carasso et 18 mars 2021, sous la présidence de M^{me} Monica Granda. Les notes de séance ont été prises par MM. Léonard Micheli-Jeannet, François Courvoisier et M^{me} Juliette Gaultier, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 17 octobre 2013

Désignation du rapporteur

M. Rudaz se propose comme rapporteur; sans autre proposition, M. Rudaz est nommé rapporteur pour cet objet.

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et de MM. Patrick Eyer et Daniel Fellay

M. Kanaan rappelle tout d'abord que le Conseil municipal a décidé, fin 2012, de voter une limite budgétaire à 110 000 000 de francs annuels, que le Conseil administratif avait répondu qu'il était impossible d'y arriver sans arrêter des travaux en cours et relève que ce coup de frein budgétaire a mené au ralentissement des investissements dans le sport qui, à l'instar de la culture, ne verra pas certains projets réalisés dans les prochaines années. M. Kanaan explicite ensuite la procédure mise en place au sein de l'administration afin de ramener le budget annuel et de le maintenir à 130 000 000 de francs. Il signale enfin que le projet incorporant une infrastructure sportive dans la gare des Eaux-Vives a été différé jusqu'en 2025, ce qui lui paraît trop lointain, et que la rénovation du stade de Frontenex a également dû être différée, ce qui est regrettable vu la vétusté de l'infrastructure.

M^{me} Koelliker commente ensuite le document remis aux commissaires lors de la séance.

M. Eyer précise qu'il est possible qu'un autre terrain synthétique voie le jour sur le périmètre de Varembe, car il y a un réel besoin.

M. Kanaan souligne que le fait de différer la réalisation d'infrastructures sportives pose divers problèmes logistiques et comporte de nombreux coûts induits. Il évoque enfin les divers investissements potentiels dans le sport, comme la nouvelle patinoire, et présente différents projets inclus dans la proposition PR-971, avant de céder la parole à M^{me} Koelliker afin qu'elle précise l'avancement de cet objet.

M^{me} Koelliker rappelle que ce travail s'organise sur deux étapes en 2013, précise que la première étape est à bout touchant, et qu'il s'agissait de faire un état des lieux de toutes les infrastructures sportives gérées par la Ville ainsi qu'un cadastre des besoins, pour le sport structuré ou non structuré. Elle signale que le fruit de ce travail devrait être présenté au Conseil municipal au début de l'année prochaine et détaille la prochaine étape de cette proposition PR-971.

M. Kanaan ajoute qu'un inventaire des besoins à l'échelle cantonale est en cours d'établissement. Il signale également que le parking des Vernets connaît certains problèmes logistiques auxquels s'attellent ses services.

Le président propose ensuite de passer aux questions des commissaires et donne la parole à un commissaire.

Le commissaire est fortement déçu du fait que ce PFI ne comporte absolument aucun investissement pour le sport. Il relève que le sport a un potentiel d'intégration important, et regrette amèrement que ce potentiel ne soit pas mieux exploité. Il demande en outre pourquoi l'Etat s'est engagé pour financer certaines infrastructures culturelles, mais n'a pas pris le même engagement en ce qui concerne le sport. Le commissaire termine son intervention en signalant qu'il trouve aberrant de différer le projet de la gare des Eaux-Vives, surtout si la Nouvelle Comédie y est construite juste à côté dans l'intervalle.

M. Kanaan explique que les projets sportifs ayant été sortis du PFI étaient à un stade d'avancement tellement précoce qu'ils pourraient être qualifiés de «fictifs», en dehors de l'investissement concernant le stade de Frontenex. En ce qui concerne l'investissement cantonal, il explique que la différence entre le sport et la culture réside dans le fait que la loi cantonale sur la culture a déjà été votée, alors que la loi cantonale sur le sport ne l'a pas été. Il souligne en outre que le Canton devra, dans tous les cas, financer au moins deux infrastructures sportives d'importance cantonale (à savoir le stade de la Praille et la nouvelle patinoire) et signale que le Canton fait un travail remarquable concernant le sport-étude. Il rappelle enfin que le manque d'investissements sportifs prévus au PFI est directement lié à la volonté du Conseil municipal de limiter les investissements.

Un commissaire remercie tout d'abord le magistrat pour son travail. Il précise ensuite que la volonté du Conseil municipal n'était pas particulièrement de limiter les investissements, mais surtout de maîtriser les charges liées à ces investissements. Il signale ensuite que le pourcentage du budget attribué au sport

est vraiment négligeable, ce qu'il regrette. Concernant la nouvelle patinoire du Trèfle-blanc, il demande si, pour le cas où ce projet ne verrait pas le jour, le département de M. Kanaan aurait un projet de remplacement.

M. Kanaan précise, concernant la maîtrise des charges, que son département n'a pas de problème de ce point de vue, même si toutes les infrastructures sont à flux tendu. Concernant la nouvelle patinoire, il rappelle qu'il n'y a aucune volonté de la part de la Ville de voir le GSHC quitter les Vernets et que la procédure concernant la nouvelle patinoire est actuellement entre les mains du Canton. M. Kanaan précise néanmoins que, si le GSHC devait rester encore longtemps aux Vernets, il serait nécessaire de rénover à nouveau cette patinoire.

Un commissaire demande si l'achat d'une deuxième patinoire de quartier reste d'actualité.

M. Kanaan indique que ce projet a été sorti du PFI actuellement mais qu'il compte réintroduire cet objet. Il précise qu'il y a actuellement des études menées afin de mieux appréhender les différences entre la glace artificielle et la glace naturelle.

Un commissaire demande également ce qu'il en est des terrains synthétiques de Trembley et de Varembeé.

M. Kanaan explique que le terrain de Trembley se trouve déjà au PFI, et qu'il souhaite introduire celui de Varembeé dans le PFI.

M^{me} Koelliker indique que les projets seront déposés en 2014, pour une réalisation en 2015.

Un commissaire est lui aussi déçu de voir le faible pourcentage du budget attribué au sport et surpris de voir cette part diminuer dans ce PFI.

M. Kanaan relève que cette diminution est directement liée à la suppression des projets de la gare des Eaux-Vives et du stade de Frontenex.

Un commissaire souligne à ce propos qu'il est impensable de délaisser durant près de dix ans le périmètre sur lequel devrait se trouver l'infrastructure sportive, alors qu'il s'agit d'un périmètre où l'espace est cher, très fréquenté et que cela imposerait une durée très longue de travaux successifs aux résidents.

M. Kanaan prend note des doléances du commissaire mais rappelle que tous les départements ont dû renoncer à des projets.

Un commissaire signale qu'il considère également inenvisageable de différer la rénovation du stade de Frontenex, et paradoxale de différer ce type d'infrastructure au moment où l'on constate une surexploitation des différentes infrastructures sportives.

Un commissaire souligne qu’il serait certainement opportun de favoriser le projet de Varembe à celui de Trembley, tant l’utilisation de ce dernier est logistiquement compliquée.

M. Zaugg relève que l’état des salles de sport dans les écoles primaires laisse parfois à désirer, à tel point qu’elles en deviennent parfois dangereuses. Il demande donc au département de faire le nécessaire.

M. Kanaan indique que cette demande avait déjà été prise en compte, et que les différents services concernés travaillent actuellement à la résolution de cette situation.

Un commissaire demande s’il est possible de connaître l’état d’amortissement des différents investissements sportifs.

M. Kanaan propose d’apporter une réponse écrite à cette question.

Une commissaire souhaiterait connaître les coûts induits par le report de la réalisation des différentes infrastructures sportives.

M. Kanaan souligne la pertinence de la connaissance de ces chiffres mais explique que cette analyse nécessiterait une étude. Il apporte ensuite une liste exemplative des différents coûts induits potentiels puis indique qu’il relayera volontiers la requête de la commissaire.

Un commissaire demande, en relevant qu’il y a urgence, quand sont prévus les travaux de rénovation de la piscine des Pâquis. Il demande également ce qu’il en est pour Chandieu.

M. Kanaan indique que la piscine des Pâquis devrait être réalisée en 2016, et que Chandieu devrait être fait en 2015.

Un commissaire relève qu’il est question d’implanter un deuxième bassin de 50 m couvert, et demande où en est cette étude.

M. Kanaan indique que cette étude fait partie de l’inventaire des besoins actuellement en cours et qu’il devrait probablement être construit dans le secteur du Grand-Sacconnex.

Un commissaire signale que l’implémentation de ce bassin dans la région de Blandonnet lui semble particulièrement opportune, vu les besoins.

M. Kanaan indique qu’il prendra en compte cette information.

Le président propose d’étudier la brochure décrivant le 9^e PFI, en passant en revue les différentes occurrences qui concernent le sport.

En rapport avec la page 53, un commissaire demande combien de logements pour les sportifs seront prévus dans le projet de Châtelaine.

M. Kanaan propose d’apporter ultérieurement une réponse écrite à cette question.

En rapport avec les pages 64 et 65, une commissaire indique qu’elle va proposer un amendement afin que le projet de la gare des Eaux-Vives soit avancé. Elle demande ensuite comment va être construite la mezzanine devant accueillir une «maison des associations sportives» (page 83) car il lui semble qu’il avait été signalé, lors d’un transport sur place, que les autorisations risquaient d’être difficile à obtenir.

M. Kanaan explique que la moindre rénovation d’un bâtiment impose une mise aux normes énergétique qui serait très coûteuse pour le bâtiment de la Queue-d’Arve, mais signale que des dérogations peuvent être trouvées quand il s’agit de transformations temporaires, ce qui sera peut-être le cas en l’espèce.

En rapport avec la page 88, un commissaire demande où en est l’avancée des rénovations des infrastructures sises au Bout-du-Monde.

M. Kanaan rappelle que ces rénovations se font par étape par le budget d’entretien et donne la parole à M. Eyer.

M. Eyer précise que la ventilation a déjà été rénovée, que les vestiaires vont être en partie rénovés en décembre, et que le reste le sera l’an prochain.

Un commissaire demande quel est le budget annuel prévu pour l’entretien des bâtiments.

M. Kanaan explique qu’il y a un budget annuel pour la Ville de 25 000 000 de francs environ, dont environ 1 million de francs est utilisé par son département. Il relève en outre qu’il serait nécessaire d’avoir un budget d’entretien de près du double pour que cet entretien soit bien fait en Ville de Genève.

Un commissaire, relevant qu’il avait été question d’une étude ayant pour but d’évaluer l’état du patrimoine de la Ville, demande s’il serait possible d’en obtenir le résultat.

M. Kanaan relayera cette demande à M. Pagani qui est en charge de cette étude. Les commissaires n’ayant plus de questions à lui poser sur le PFI, il signale encore qu’il y a un problème récurrent dans l’exploitation du parking des Vernets qui nécessitera probablement un investissement au sujet duquel le Conseil municipal devra se positionner.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion, demande si des commissaires ont des recommandations à formuler et donne la parole à une commissaire.

La commissaire propose les recommandations suivantes: que le projet de rénovation du stade de Frontenex soit remis dans les projets actifs dans le PFI, et que le projet sportif de la gare des Eaux-Vives (page 64-65) soit avancé, avec un dépôt avant 2022, simultanément à celui de la Nouvelle Comédie, soit en 2016.

Le président précise que ces projets sont actuellement actifs dans le document remis, et qu'il n'est pas ressorti de l'audition que le projet de Frontenex avait été abandonné.

Un commissaire relève que le PFI n'a qu'une faible force obligatoire, et que ce dernier est revu chaque année selon la volonté du Conseil administratif, ce qui ne l'aide pas à croire en l'opportunité d'une recommandation.

Le président rappelle que le magistrat lui-même semblait plutôt indiquer qu'une recommandation de la commission pourrait avoir un impact.

Un commissaire fait remarquer que le magistrat n'aurait certainement pas eu l'audace d'expliquer aux commissaires que leurs recommandations resteraient lettre morte, et répète que ces recommandations n'ont aucune force légale.

Une commissaire signale que certaines recommandations ont eu un effet et considère qu'il est préférable d'indiquer clairement les volontés des élus. Elle concède néanmoins qu'il s'agira d'être attentif aux objets recommandés par le Conseil municipal lors de l'étude des prochains PFI.

Un commissaire abonde dans le sens du précédent commissaire, et rappelle l'exemple du Pavillon de la danse, qui avait été différé alors que le Conseil municipal avait recommandé de l'avancer. Il relève néanmoins que, pour le cas d'espèce (complexe sportif de la gare des Eaux-Vives), une recommandation pourrait avoir de l'effet, tant il serait préjudiciable d'imposer aux résidents des travaux successifs, pour la Nouvelle Comédie, puis le complexe sportif.

Le président met ensuite au vote les recommandations de la commissaire.

La commission décide, par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (PDC, UDC) de recommander l'avancement de la rénovation du stade de Frontenex.

La commission décide par 11 voix favorables (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (PLR) de recommander de remettre au PFI le complexe sportif de la gare des Eaux-Vives de façon que la réalisation soit concomitante à la réalisation de la Nouvelle Comédie.

Un commissaire propose une recommandation afin que le magistrat dépose des objets concernant le sport dans le PFI.

Une commissaire rappelle que la proposition PR-971 est en cours de finalisation et souligne qu'à la suite de cette étude le magistrat va nécessairement déposer de nombreux objets au PFI.

Un commissaire soutient cette recommandation en rappelant qu'il vaut mieux avoir un surplus d'objets et en abandonner certains le cas échéant, que de ne pas avoir d'objets au PFI, tant il est difficile d'ajouter des objets non prévus au PFI. Il rappelle en outre qu'une diminution d'impôts a été décidée dans le passé par le Conseil municipal, et que les diverses coupes dans le budget de l'administration en sont une conséquence.

Un commissaire rappelle différents objets qui émaneront nécessairement de la proposition PR-971, et est d'avis que le magistrat, dont il souligne la qualité du travail, insérera forcément des projets dans le PFI.

Un commissaire est intrigué par le paradoxe résidant actuellement au sein du Conseil municipal, où nombreux sont ceux qui se plaignent du manque d'investissements, alors que c'est ce même Conseil municipal qui a imposé une baisse drastique du budget l'année précédente. Il propose ensuite une recommandation afin que le budget de l'entretien des bâtiments pour la Ville soit augmenté à 50 000 000 de francs, ce qui serait synonyme d'une bonne gestion.

Un commissaire rappelle que la proposition PR-971 intègre également un cadastre des besoins, qui va lui aussi certainement amener d'autres investissements.

Le président met ensuite au vote la recommandation du commissaire.

La commission accepte cette recommandation par 4 oui (1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 2 non (PLR) et 7 abstentions (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC).

Séance du 16 mars 2017

Le président résume les éléments de l'ordre du jour. Il rappelle qu'il y a trois PFI à l'ordre du jour, soit celui envoyé en 2013 (9^e), celui de 2015 (11^e) et celui de 2016 (12^e). Il signale que le PFI de 2014 (10^e) avait été envoyé directement à la commission des finances par le Conseil municipal.

Le président relève qu'il n'y a pas de changements majeurs entre les 9^e, 11^e et 12^e PFI. Il propose donc de concentrer les travaux de la commission sur le 12^e PFI. Il rappelle ensuite que le 9^e PFI avait été traité et voté à la commission des sports, mais il n'a pas été transmis et rapporté à la commission des finances. Il en va de même pour le 11^e PFI, pour lequel M. Sayegh avait été désigné rapporteur.

Un commissaire rappelle que le 9^e PFI avait bien été voté à la commission des sports et que M. Rudaz en était le rapporteur. Il propose de transférer ce rapport à M. Zahno.

Un commissaire indique ensuite que le 11^e PFI n'a pas été voté et qu'en conséquence M. Sayegh ne peut pas rédiger son rapport pour l'instant.

Le président souligne que l'on ne vote pas sur les PFI. Il s'agit d'en prendre acte et de les accompagner de recommandations le cas échéant.

Un commissaire rappelle que les PFI étaient votés toutes les autres années à la commission des sports.

Le président indique qu'il s'agit seulement de prendre acte des PFI.

Le président propose ensuite deux options à la commission. Soit, pour chaque PFI, un rapporteur (un commissaire pour le 9^e, M. Sayegh pour le 11^e et un rapporteur à désigner pour le 12^e) est mandaté par la commission des sports pour aller faire à la commission des finances un rapport oral accompagné d'un document écrit, ce qui semble lourd et chronophage étant donné que ces PFI sont quasiment identiques, soit la commission désigne un seul rapporteur pour les trois PFI, ce qui permettra à la commission des finances, si elle le souhaite, de boucler les trois PFI d'un seul coup.

Un commissaire souligne que, chaque année, la commission des sports a voté les PFI. Il s'oppose ensuite à l'idée d'avoir un seul rapporteur pour les trois PFI étant donné que les prises de parole des groupes étaient complètement différentes d'une année à l'autre. Il estime qu'il doit y avoir trois rapporteurs différents, d'autant plus que deux d'entre eux ont déjà été désignés.

Le président prend acte de la position du commissaire, puis il soumet les deux options ci-dessus au vote de la commission.

Pour trois rapporteurs distincts

Cette option est retenue par 3 oui (2 MCG, 1 UDC).

Pour un rapporteur unique

Cette option est retenue par 9 oui (3 PLR, 1 PDC, 2 EàG, 2 S, 1 Ve).

La commission se prononce donc en faveur d'un rapporteur unique pour les trois PFI.

Le président indique qu'il convient à présent de désigner le rapporteur pour le 12^e PFI, qui se fera également porte-parole pour les 9^e et 11^e PFI. M. Sayegh étant absent, il propose de faire un vote indicatif pour le désigner rapporteur, sous réserve de son approbation. Il demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'est pas le cas.

Un commissaire rappelle que M. Rudaz et M. Sayegh ont déjà fait leur travail respectivement pour les 9^e et 11^e PFI. Il estime qu'il est anormal de destituer des personnes qui ont été désignées rapporteur.

Le président procède au vote sur la désignation du rapporteur.

Par 10 oui (3 PLR, 1 PDC, 2 S, 1 Ve, 2 EàG, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG), M. Sayegh est désigné rapporteur pour les 9^e, 11^e et 12^e PFI, sous réserve de son approbation.

Séance du 18 mars 2021

La présidente indique qu'il est nécessaire de faire une prise d'acte et qu'il faut nommer un rapporteur pour le 9^e plan financier d'investissement 2014-2025.

Une commissaire précise que ces plans financiers ne sont pas accessoires, il s'agit de toute la projection politique d'un département, c'est une vue à moyen-long terme. Il y a un service complet de la Ville qui travaille sur le PFI. Elle ajoute qu'en tant que commission il est possible de faire certaines recommandations, des commentaires.

Un commissaire abonde dans les propos de la commissaire; dans le cadre de la commission des sports ce n'est pas anodin, ce sont des investissements en termes d'équipements sportifs. La commission peut trouver que certains points peuvent patienter ou que d'autres doivent être accélérés, même si au final on ne peut que prendre acte de cette proposition du Conseil administratif.

La présidente précise qu'il faut nommer un rapporteur pour en discuter par la suite.

Un commissaire indique qu'il n'a pas l'impression que la commission a été saisie par une nouvelle variante du PFI et il demande quelles sont les attentes liées au présent objet.

La présidente informe que cet objet a été mis dans la catégorie «divers» puisqu'elle a reçu hier un document qui regroupe les objets en suspens.

Un commissaire dit qu'il faudrait vérifier si l'audition du magistrat a déjà eu lieu, ce n'est pas impossible que ce soit M. Kaanan qui l'ait présenté. Il faudrait voir ce qui a été fait concernant cet objet dans les procès-verbaux de la commission. Il faudrait ensuite renommer un rapporteur pour le rendre définitivement.

Un commissaire indique qu'un commissaire avait fait le rapport pour le budget et il y avait eu le PFI en même temps. Il l'avait fait au même moment, c'est pourquoi il est possible qu'il y ait eu un quiproquo à l'époque et qu'il ait fait un rapport pour les deux.

La présidente propose de nommer un rapporteur pour voir de quoi il s'agit et pour faire une prise d'acte.

M. Zimmermann est désigné comme rapporteur pour cet objet.